

Actes officiels

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **42 (1897)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ACTES OFFICIELS

Arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne. — Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant :

1. Il sera procédé à la liquidation des arriérés de solde et de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne.

Seront versées dans la liquidation, le cas échéant, les sommes dont le recouvrement pour le compte de ces régiments aurait lieu avant la clôture de la répartition.

2. La répartition se fera au marc le franc entre les créances vérifiées. Néanmoins, les ayants droit d'un même régiment seront payés par privilège sur les fonds revenant à ce régiment, sans préjudice des autres causes de préférence dont justifieraient les intéressés.

3. Sont admis à la vérification des créances tous les ayants droit dont les prétentions n'ont pas été payées dans les liquidations ouvertes en 1856-57 et en 1890.

4. Les ayants droit à la répartition sont sommés de s'inscrire auprès du liquidateur, M. Jules Repond, avocat, à Berne, dans le délai de six mois à partir de la publication du présent arrêté. L'inscription des créanciers domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles doit, toutefois, être faite auprès de M. Lardet, consul général de la Confédération suisse à Madrid, ou auprès du consul suisse à Barcelone.

5. A défaut d'obéir à la mise en demeure intimée à l'article précédent ou d'observer les délais de procédure fixés par le liquidateur, les défaillants seront exclus de la répartition.

6. Le liquidateur vérifiera les créances et en prononcera l'admission ou le rejet, sous réserve de la ratification du Conseil fédéral.

7. Les frais de liquidation seront prélevés sur la masse à partager.

8. La caisse d'Etat fédérale est chargée du paiement des sommes allouées.

9. Le présent arrêté sera publié par insertion dans la *Feuille fédérale* et par communication aux gouvernements cantonaux.

Le délai de six mois prévu à l'article 4 ne court, pour les intéressés domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles, qu'à partir des publications faites à Madrid et à Barcelone.

Nominations, démissions, transferts. — Le Conseil fédéral a nommé :

1. Commandant de la II^e brigade d'infanterie d'élite, M. Henri Wyss, d'Einsiedeln, lieutenant-colonel, actuellement commandant du 24^e régiment d'infanterie d'élite, avec promotion au grade de colonel d'infanterie.

2. Commandant du 17^e régiment d'infanterie d'élite, M. Paul Schiessle de Soleure, major, actuellement commandant du bataillon 5 d'infanterie d'élite, avec promotion au grade de lieutenant-colonel. Cette remise de commandement n'est que temporaire.

3. Commandant du 20^e régiment d'infanterie d'élite, M. Edouard Leupold, de Zofingue, lieutenant-colonel dans l'état-major général, à Berne, avec transfert dans l'infanterie. Cette nomination n'a qu'un caractère temporaire.

4. Commandant du 16^e régiment d'infanterie d'élite, M. J.-Théodore Schnider, de Baden (Argovie), lieutenant-colonel à Zurich, actuellement commandant du 21^e régiment d'infanterie de landwehr.

— M. le colonel d'état-major Edmond de la Rive, à Genève, est chargé, à titre temporaire, du commandement de la II^e brigade d'infanterie et transféré, en même temps, dans l'infanterie.

— Sont promus lieut.-colonels d'infanterie, les majors: Albert Steiger, d'Arbon (Thurgovie), à St-Gall, chef d'état-major du VII^e arrondissement territorial; Paul von Moos, de Sachseln (Unterwald le-Haut), chef d'état-major du IV^e arrondissement territorial; Frédéric Geiser, de Langenthal (Berne), chef d'état-major du V^e arrondissement territorial.

— M. Victor Pianta de Savognins (Grisons), précédemment capitaine dans le bataillon n^o 8 de carabiniers, actuellement adjudant du bataillon n^o 91 de fusiliers de landwehr, est nommé major d'infanterie (carabiniers) et commandant du bataillon n^o 8 de carabiniers de landwehr.

Le Conseil fédéral a accepté la démission offerte par M. Rodolphe Alioth, colonel, à Bâle, de ses fonctions de chef du génie du IV^{me} corps d'armée et par M. Alfred Laubi, lieutenant-colonel, à Coire, de ses fonctions de commandant du IV^{me} équipage de ponts. Il les a rangés au nombre des officiers mis au bénéfice de l'article 58 de l'organisation militaire.

— Le Conseil fédéral a accepté pour le 31 mars prochain, avec remerciements pour les services rendus, la démission offerte par M. Rodolphe von Toggenburg de Laax (Grisons), capitaine, de ses fonctions d'instructeur d'infanterie de II^{me} classe (VIII^{me} division).

Le Conseil fédéral a procédé aux transferts ci-après dans le service territorial et des étapes:

I. *Service territorial.* — MM. Adrien Thélin, colonel d'infanterie, à La Sarraz, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du I^{er} arrondissement territorial. Rodolphe Suter, colonel d'infanterie, à Zofingue, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du V^{me} arrondissement territorial. Louis Stüchelberger, lieutenant-colonel d'artillerie, à Frauenfeld, actuellement à disposition, à l'avenir commandant du dépôt d'artillerie de

campagne. Fr. Geiser, major d'infanterie, à Langenthal, actuellement premier adjudant du III^{me} arrondissement territorial, à l'avenir chef d'état-major du V^{me} arrondissement territorial. Henri Romieux, major d'infanterie à Genève, actuellement à disposition, à l'avenir premier adjudant du I^{er} arrondissement territorial. Charles Kindlimann, major d'infanterie, à Berthoud, actuellement commandant du bataillon n^o 74 de fusiliers de landwehr, à l'avenir premier adjudant du III^{me} arrondissement territorial. L. Habermacher, capitaine d'infanterie, à Lucerne, actuellement à disposition, à l'avenir deuxième adjudant du IV^{me} arrondissement territorial. Henri Wehrli, capitaine d'artillerie à Zurich, actuellement dans le service des étapes, à l'avenir deuxième adjudant du VI^{me} arrondissement territorial. Gustave Fueter, capitaine d'artillerie, à Berne, actuellement dans le service des étapes, à l'avenir deuxième adjudant du III^{me} arrondissement territorial. Ferd. Jeanrichard, capitaine de cavalerie, à Vevey, actuellement à disposition, à l'avenir deuxième adjudant du I^{er} arrondissement territorial. Jos. Hübscher, premier-lieutenant vétérinaire, à Triengen, actuellement à disposition, à l'avenir au dépôt de chevaux n^o 4. J. Arnold, premier-lieutenant vétérinaire, à Menzigen, actuellement à disposition, à l'avenir au dépôt de chevaux n^o 6.

H. *Service des étapes.* — MM. Th. Bühler, colonel d'infanterie, à Coire, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale, à Coire. Th. Fuchs, lieutenant-colonel d'infanterie, à Buochs, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Stans. Rod. Balsiger, lieutenant-colonel d'artillerie, à Berne, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Berne. J. Freiburghaus, lieutenant-colonel d'infanterie, à Spengelried, actuellement commandant de l'étape initiale, à Berne, à l'avenir commandant de l'étape de réunion à Berne. Ed. Blumer, major d'infanterie, à Schwanden, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape initiale à Glaris. Ed. Hartmann, major d'artillerie, à Neuchâtel, actuellement dans le service territorial, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Lausanne. Charles Tiegel, major d'artillerie, à Zurich, actuellement à disposition, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Zurich. E. Dubied, major d'artillerie, à Couvet, actuellement à disposition, à l'avenir remplaçant de l'étape de réunion à Berne. Emile Schmid, major de cavalerie, à Berthoud, actuellement à disposition, à l'avenir remplaçant du commandant de l'étape de réunion à Olten.

Valais. — Le caporal Léon Gex-Fabry, de Val d'Illiez, est nommé lieutenant d'infanterie.